

15 novembre 2012

finances Solidaires

Groupe de Travail Action Sociale

Délégations de l'action sociale :

des ébauches mais...



Un nouveau groupe de travail consacré aux délégations de l'action sociale s'est tenu le 15 novembre 2012. Il avait pour but de commencer à examiner les missions des délégués de l'action sociale.

Rappelons que lors du groupe de travail précédent, l'administration s'était engagée à fournir des garanties sur l'avenir des délégations, leur fonctionnement, et sur le mode de recrutement des délégués. Solidaires Finances en avait fait un préalable à toute autre discussion.



Dans son courrier adressé aux fédérations le 31 octobre 2012, le Ministère a enfin écrit, en reprenant les propos du Ministre tenus lors du CTM du 25 octobre, que le délégué départemental conserve la maîtrise des décisions et que le correspondant régional Chorus exerce un contrôle de régularité.



Pour le Ministère, le recrutement du délégué doit se faire sur la base de ses compétences et de sa motivation, le corps d'appartenance ou le grade n'étant pas en eux-mêmes des critères de choix. Il s'est également engagé à ce que les assistants de délégation soient maintenus dans leurs fonctions pendant toute la durée de leur mise à disposition.

Pour Solidaires Finances, il y avait urgence à ce que l'administration prenne ses responsabilités en la matière : les délégués et leurs assistants vivent une situation très dégradée, angoissante, sans aucune visibilité sur leur devenir, rendant les conditions de travail très pénibles.

Pour autant, beaucoup reste à faire et tout n'est pas réglé !



L'administration laisse en effet aux délégués qui exercent à la fois les fonctions de délégués et de correspondant régional Chorus (CRC) la possibilité de choisir entre continuer le cumul des deux fonctions, ou se consacrer à l'une ou l'autre.

qui doit tenir compte de la multiplicité des tâches et qui doit permettre au délégué d'être à l'écoute de tous les agents.



Solidaires Finances a rappelé une fois de plus son opposition à un tel cumul.

Solidaires Finances continue donc à revendiquer la mise en place d'un réseau comptable dédié, qui gèrera exclusivement les questions purement comptables en dehors de toute compétence en matière d'action sociale.



Sans nier l'investissement des délégués qui ont dû assurer cette fonction de correspondant, Solidaires Finances considère toutefois que les deux fonctions de délégué et de correspondant sont incompatibles.

Un nouveau cycle de travail a été enclenché à la demande de Solidaires Finances et des autres fédérations. Il devrait permettre d'élaborer un document de référence sur les délégations départementales, précisant leurs missions, leurs interlocuteurs, leurs relations avec les autres acteurs du Ministère et leurs moyens d'action, ainsi qu'une « doctrine d'emploi » des délégués.

Pour Solidaires Finances, être délégué de l'action sociale implique d'exercer une mission à plein temps,

Pour une action sociale

Beaucoup reste à faire

le réseau comptable dédié

Pour la fédération Solidaires Finances, avant de discuter des missions des délégués, il convenait au préalable de clarifier les missions des Correspondants Régionaux CHorus, leur périmètre d'action, selon quelles modalités, avec quels emplois.

La DGFIP a géré les dépenses de l'action sociale et des CHS depuis la mise en place de CHORUS jusqu'au 31 décembre 2011.

Depuis le 1er janvier 2012, la DGFIP a décidé que le Ministère devait gérer CHORUS pour son propre compte, sans pour autant reverser les emplois correspondants.

Bien qu'il existe déjà un service CHORUS qui gère les dépenses du Secrétariat Général, la sous-direction de l'action sociale a décidé de créer un réseau régional CHORUS spécifique à «l'action sociale et l'hygiène / sécurité», avec les effectifs dédiés à l'action sociale, privant ainsi les délégations de moyens de fonctionnement. Elle envisage même de mettre en place un correspondant pour plusieurs régions afin «d'économiser» les emplois. C'est ainsi qu'est expérimenté un CRC qui gère les régions Poitou-Charente /Limousin, de même pour l'Alsace /Lorraine.

Pour Solidaires Finances la mise en place d'un réseau comptable dédié ne doit pas priver les délégations départementales de l'action sociale de leurs emplois dès lors qu'il s'agit de postes comptables !

Elle s'est étonnée que la sous direction de l'action sociale n'ait pas eu recours au service CHORUS du Secrétariat Général.

Se pose également le problème du calibrage des CRC afin qu'ils puissent fonctionner correctement et dans le respect des conditions de travail.

Solidaires Finances a également fait valoir la nécessité d'une séparation entre les fonctions de délégué et de CRC exigeant une véritable étanchéité garantie par l'administration.

En réponse, cette dernière a précisé que les CRC pourront prescrire dans Chorus formulaire, avec leur délégation de signature spécifique.

Ils feront ainsi les engagements des dépenses décidées par les délégations (après avis du CDAS) et seront les interlocuteurs des Centres de Service partagé (CSP) et des Services facturiers (SFACT).

Les CRC fourniront aux délégués l'état des dépenses.

Une fiche reprendra ces précisions lors du prochain GT.

Enfin, la question de la hiérarchie entre délégués et CRC, a été abordée par l'ensemble des fédérations.

L'administration a précisé que les CRC ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des délégués, quand bien même si, pour le respect des procédures de marché, le CRC organise la mutualisation, et s'il doit recenser les besoins comptables des délégués.

Pour Solidaires Finances, c'est dans la pratique des relations entre CRC et délégués qu'on pourra s'assurer de cette absence de hiérarchie.

Compte tenu de ses fonctions budgétaires comptables et de son rôle de relais auprès du Secrétariat Général, le CRC aura une fonction clef. Celle-ci qui devra faire l'objet d'un cadrage précis pour éviter tout risque de remise en cause des décisions du délégué par le CRC.

les correspondants sociaux

Solidaires Finances s'est une fois de plus étonnée que le correspondant social des directions soit mis au cœur du dispositif d'action sociale alors qu'il n'existe aucune doctrine d'emploi de ce correspondant, et que certaines directions en sont dépourvues ou mal pourvues.

Solidaires Finances a exigé la tenue d'un groupe de travail relatif au rôle du correspondant social, à ses attributions, ses décharges de service et sa formation.

Les procédures de secours

Les délégations d'action sociale peuvent accorder des secours ou des prêts sociaux aux agents en difficultés financières. Ces secours, d'un montant maximal de 2 000 € peuvent être accordés après entretien avec l'assistant de service social.

L'administration a présenté le nouveau circuit qu'elle souhaite mettre en place dans cette procédure :

- examen du dossier et entretien de l'agent avec l'assistant de service social qui émet un avis sur l'opportunité d'accorder un secours ou un prêt ;
- avis du délégué de l'action sociale ;
- transmission du dossier instruit à la conseillère technique régionale (assistante sociale encadrante au niveau régional) pour avis et harmonisation régionale ;

à dimension départementale et tout n'est pas réglé !

- retour pour information au délégué ;
- transmission au CRC qui signera l'accord et engagera juridiquement la dépense.

Dans cette nouvelle architecture, Solidaires Finances déplore que, **le délégué ne détiendra plus le rôle central** : il n'émettra désormais plus qu'un avis et n'aura plus la délégation de signature qui revient quant à elle au CRC ! Pour l'administration il s'agit de mettre en avant l'expertise des assistants de service social.

En outre, Solidaires Finances a insisté sur la nécessaire confidentialité à mettre en place, notamment vis-à-vis des pièces à communiquer au CRC.

Pour Solidaires Finances il est important que le délégué continue de jouer un vrai rôle dans cette procédure.

Les assistants des délégations

Dans ses documents préparatoires l'administration indique que les assistants de délégation peuvent être soit des agents du secrétariat général, soit des agents des services locaux mis à disposition du Secrétariat Général.

Solidaires Finances a marqué sa farouche opposition à ce changement de perspective.

En effet, au fil des ans, sous l'impulsion des fédérations syndicales la politique d'action sociale du ministère a été construite en veillant à ce que celle-ci soit mise en oeuvre dans la plus grande proximité avec les agents.

C'est pourquoi, elles ont toujours exigé que les recrutements des assistants de délégation s'effectuent dans les départements. C'est pourquoi, ces emplois ne sont pas des postes à pourvoir selon des procédures de recrutement habituelles. La connaissance des spécificités des départements, explique des recrutements tous grades confondus.

Or, aujourd'hui, l'administration change la donne en considérant l'action sociale comme un simple service d'administration centrale !

Solidaires Finances s'opposera vivement à cette orientation. La fédération continuera de défendre une action sociale de proximité, dont les acteurs doivent être des agents locaux !

L'instruction des dossiers de séjours d'enfants

Les documents préparatoires du groupe de travail mentionnent que les inscriptions aux séjours d'enfants se feront désormais directement auprès d'EPAF et non plus auprès des délégations.

Solidaires Finances a fait part de son étonnement de cette annonce dès lors qu'EPAF est dans l'incapacité matérielle de gérer ces inscriptions ; le logiciel de gestion des inscriptions n'a jamais été activé, il est obsolète. Le réactiver et le tester nécessiterait du temps et des moyens financiers et humains qu'EPAF n'a pas prévu.

Bien que semblant faire fi de nos remarques l'administration a tout de même précisé qu'elle se renseignerait à nouveau !

Si des précisions ont été données sur les missions des délégués, et sur l'articulation entre le rôle des délégués et celui des CRC, la question cruciale reste celle du maintien des emplois de délégués et d'assistants.

Comment admettre qu'un département puisse fonctionner correctement sans délégué ou sans assistant ?

Quelle écoute sociale pour des agents de plus en plus plongés dans la tourmente ?

Pour Solidaires Finances, le maintien d'une action sociale de proximité avec des acteurs locaux disposant de toutes leurs prérogatives est une priorité incontournable pour laquelle nous continuerons à nous battre.